

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2026

Référence
2026-29

Objet de la délibération
Tarifs des buvettes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Date de la convocation
26/05/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité

L'an 2026, le 1 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents : RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PHALIPPON Sandrine à Mme FAURE Sophie, M. SOUBEYRAND Daniel à M. DUMAS Jean-Marc

A été nommé(e) secrétaire : Mme FAURE Sophie

Objet de la délibération : Tarifs des buvettes

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place en 2025 une régie destinée à l'encaissement des recettes liées à la saison culturelle. Par décision du Maire, cette régie porte désormais le nom de régie « Spectacles et manifestations ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260601-2026-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 18/06/2026

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

Afin de pallier l'absence de service de bar lors de certaines manifestations communales, telles que le Marché aux fleurs, le Marché des saveurs ou toute autre manifestation organisée par la commune ou le CCAS, il est proposé de mettre en place une buvette occasionnelle. À cet effet, il convient de fixer des tarifs applicables à l'ensemble des buvettes tenues par la commune ou le CCAS.

Le fonctionnement de la buvette s'effectuera au moyen de tickets de couleur correspondant aux différents produits proposés à la vente.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Ticket rose	1,50€	Le verre de coca, oasis, Ice Tea, jus de fruit, Crêpes cookies
Ticket vert	1,00€	Thé, café, chip 's, bonbon, verre de vin (rouge rosé blanc)
Ticket bleu	2,00€	Bières, Hot dog

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 09/06/2026

Le Maire
Julien RONZIER



Secrétaire de séance
Mme FAURE Sophie



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

24 JUIL, 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260601-2026-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 18/06/2026